

Blois, le 29 octobre 2020

AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES : LE LOIR-ET-CHER À L'AVANT GARDE DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

Afin de concevoir les politiques de l'autonomie de demain, le conseil départemental de Loir-et-Cher élabore un prototypage de cette future gouvernance au plus près des territoires en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNAS). Ce travail sera intégré au nouveau schéma départemental de l'autonomie 2021-2025.

Partager une vision commune pour le pilotage des politiques de l'autonomie, s'assurer de la bonne compréhension et de l'engagement du réseau dans la démarche, tels étaient les mots d'ordre d'une première réunion des ambassadeurs qui se sont retrouvés ce vendredi 16 octobre au château de Chambord, pour un séminaire de réflexion organisé en réunion plénière et ateliers de travail par petits groupes thématiques.

D'ici la fin de l'année 2020, le département souhaite en effet proposer au gouvernement une nouvelle organisation de la gouvernance des politiques de l'autonomie, qui pourrait être inscrite et généralisée au niveau national dans la loi grand âge et autonomie et dans la future loi 3D (décentralisation, différenciation et déconcentration), dans le cadre de l'expérimentation législative portée par la CNAS.

Cette démarche a vocation à faire travailler l'ensemble des acteurs du territoire de Loir et Cher à la co-construction d'un nouveau modèle. Parmi les partenaires se trouvent ainsi l'ARS et les services de la Préfecture qui, avec le département, représentent le triptyque de la gouvernance envisagée, mais également les partenaires et opérateurs privés et publics issus du social, médico-social et sanitaire : les SAAD, EHPAD, établissements PH, professionnels de santé avec l'Ordre des médecins généralistes, GCSMS, GHT, etc.

Le futur schéma départemental de l'autonomie est construit autour du parcours de l'utilisateur et sur l'égalité des chances tout à long de la vie ; ainsi, le département et ses partenaires s'engagent par cette démarche de prototypage à organiser la structuration des parcours de vie des usagers en perte d'autonomie à l'échelle du territoire, à la fois sur le parcours domiciliaire et le parcours résidentiel, à travers la co-construction et l'expérimentation d'une nouvelle gouvernance départementale des politiques de l'autonomie, incluant la prise en compte des spécificités locales et d'une différenciation dans la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs.

Cette gouvernance a ainsi pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées ; de garantir leur autonomie le plus longtemps possible ou même allonger leur espérance de vie ; de recenser et analyser les besoins des aidants ; de réunir des experts au sein d'un « think tank ».

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – cgressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à ce séminaire, les travaux et échanges avec les partenaires se poursuivront dans les prochaines semaines pour aboutir à une maquette concertée de prototype de gouvernance territorialisée des politiques autonomie qui, après validation, sera proposée au conseil de la CNSA et mise en œuvre en 2021.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – cgressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12